

Médecin

Finalités de la fonction

Les actions qu'il mène doivent s'inscrire dans le projet d'établissement, respecter la législation en vigueur et intégrer les valeurs de l'association notamment en termes de respect de l'usager, de développement de l'autonomie, d'inclusion dans l'environnement social, de partenariat avec les familles et d'implication dans la mise en œuvre du projet de l'usager.

Son activité professionnelle comprend la promotion de la santé, la prévention des maladies et la prestation de soins à visée curative et palliative.

Membre de l'équipe pluriprofessionnel, le médecin élabore et met en place le projet médical du résident.

Il doit informer et accompagner les résidents, les représentants légaux et :ou les familles dans la réalisation des étapes du projet de vie du résident.

Il inscrit son action dans le cadre d'une démarche générale d'amélioration de la qualité et de maîtrise des risques

Missions

Elles portent sur les axes principaux suivants :

Il est acteur de la vie institutionnelle de l'établissement notamment lors de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet d'établissement, de l'évaluation interne, des réunions institutionnelles et des projets spécifiques.

Il adapte ses pratiques professionnelles en fonction du contexte médico-social, des orientations de l'établissement, des besoins des résidents et de leur famille et des recommandations de bonnes pratiques.

Il actualise, dans un souci de veille professionnelle, ses connaissances et ses compétences en étant dans une dynamique d'autoformation, de formation et d'échanges professionnel.

Il est attentif à la qualité du cadre de vie et à la sécurité de l'environnement des résidents (et du personnel).

Il élabore, et rédige des écrits professionnels dans les délais.

Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés, dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire, sur la base des outils d'observations du recueil des attentes et souhaits des résidents et de leur famille.

Avant tout acte de soin il prend compte l'accompagnement global du résident. Il évalue en collaboration avec les chefs de services les bénéfices risques de cet acte et les incidences sur la vie quotidienne du résident.

Il informe les résidents, les représentants légaux et/ou les familles du projet médical et de soins et recueille leur accord

Il prend en compte tous les problèmes de santé, indépendamment de l'âge, du sexe, ou de toutes autres caractéristiques de la personne.

FAM « Le Platon »
2 route de l'arlandaz
73200 Albertville

Il utilise de façon efficace les ressources du système de santé par la coordination des soins, le travail avec les autres professionnels de soins primaires et la gestion du recours aux autres spécialités, se plaçant si nécessaire en défenseur du résident.

Il développe une approche centrée sur le résident dans ses dimensions individuelles, et familiales.

Il utilise un mode de consultation spécifique selon la relation qu'il a établit avec le résident.

Il a la responsabilité d'assurer des soins continus et longitudinaux, selon les besoins repérés des résidents.

Il base sa démarche décisionnelle spécifique sur la prévalence et l'incidence des maladies en soins primaires.

Il gère simultanément les problèmes de santé aigus et chroniques des résidents.

Il répond aux problèmes de santé dans leurs dimensions physique, psychologique, sociale, culturelle et existentielle.

Il établit un diagnostic et prescrit l'ensemble des traitements et actes de soins à prodiguer auprès des résidents.

Référence à la convention collective

Convention collective 66

Activités principales

Il supervise la réalisation des soins curatifs, préventifs, palliatifs.

Il peut être le médecin référent des résidents, lorsqu'il n'assume pas cette fonction une collaboration proche entre le médecin traitant de la personne et lui est mise en place.

Il doit prendre en compte les observations des équipes pour éclairer son diagnostic médical ou adapter le traitement.

Il prodigue des actes de petite chirurgie.

Il est responsable de l'élaboration et du suivi du dossier médical.

Il établit les certificats médicaux nécessaires à la CDAPH et à la CPAM.

Il doit assurer la transmission du dossier médicale à ses confrères.

Il doit assurer la transmission du dossier médical aux représentants légaux qui en font la demande à la direction.

Il prescrit les régimes alimentaires en lien avec une diététicienne libérale, assure le suivi nutritionnel des résidents, ainsi que la coordination avec le prestataire de restauration.

FAM « Le Platon »
2 route de l'arlandaz
73200 Albertville

Il développe et organise le réseau de soins avec les partenaires extérieurs. Il peut contractualiser ce dernier avec le chef de service via une convention.

Il sensibilise et forme l'ensemble du personnel d'accompagnement notamment :

- aux crises d'épilepsie et à leur traitement,
- aux troubles de la déglutition,
- et à l'utilisation du chariot d'urgence.

Il mène la politique de lutte contre la douleur de l'établissement.

Il reçoit les familles qui en font la demande.

Il est membre de la commission d'admission de l'établissement.

Il participe à la démarche institutionnelle de promotion de la Bienveillance, à ce titre il participe à l'analyse des facteurs de risque, il signale les éléments indésirables à leur supérieur hiérarchique, il analyse les incidents et évalue la vulnérabilité des résidents.

Il repère et informe de tous dysfonctionnements « techniques » observés.

Responsabilité et autonomie de la fonction

1 – Interface et environnement en interne

Le médecin exerce sous la responsabilité hiérarchique du chef de service.

Il travaille en collaboration avec le chef de service.

Il travaille en collaboration avec le médecin psychiatre et le psychologue

Il doit garantir l'efficacité et la sécurité des soins aux résidents.

2 – Interface et environnement en externe

Le médecin généraliste travaille en collaboration avec les partenaires extérieurs : secteur sanitaire, autres établissements du secteur, professionnels libéraux et tout acteur participant au parcours médical des résidents.

3 – Engagement et implication dans la fonction

Il applique les notes de service, note d'information, procédures et démarches de travail.

Il participe aux réunions institutionnelles :

- réunion de coordination,
- réunion institutionnelle,
- réunion cadre,
- réunion d'équipe selon les thématiques abordées.

FAM « Le Platon »
2 route de l'arlandaz
73200 Albertville

Il effectue avant chaque projet personnalisé une visite de synthèse.

Il participe à la dynamique associative : réunion de cellule de veille médicale.

Connaissances et connaissances requises

1 – Conditions d'accès à l'emploi et niveau de formation

- Diplôme universitaire de médecine générale
- Permis B

2 – Compétences requise

- Être en capacité de travailler en équipe pluriprofessionnel
- Savoir travailler en autonomie
- Mettre en place et utiliser un mode de communication adapté à chaque résident.
- Savoir associer dans la mesure du possible le résident aux soins le concernant,
- Savoir présenter et expliquer une démarche de soins à une équipe médico – sociale.
- Il doit être en mesure de ce positionné
- Être attentif aux signes d'expression de la volonté des résidents.
- Observer l'état de conscience et les comportements d'un résident n'ayant pas la communication verbale
- Pour chaque résident, expliquer en utilisant des registres de communication adaptés

Modalités d'évaluation

L'évaluation des résultats a lieu une fois par an dans le cadre de l'Entretien Individuel.

Cette fiche sert de référence à l'exercice du métier. Elle est susceptible d'être modifiée en fonction de l'organisation du service, des besoins du public accueilli et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.